

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 631

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 36 BIS**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« si le désaccord porte sur des données médicales »,

les mots :

« dès lors que la procédure de sanction est ouverte suite à un désaccord entre la personne morale ou physique gestionnaire et l'autorité de tarification portant sur le niveau de perte d'autonomie et l'évaluation des besoins en soins requis par les résidents ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.